

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DF – DRH 27 Emplois, créations et transformations dans les services municipaux au titre de 2013.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris, lui propose la création et la transformation d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Sur le rapport, présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2^e Commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Attaché d'administrations parisiennes *	+27	1 ^{er} août
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes**	+28	1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes***	+64	1 ^{er} août
Agent informatique cadre supérieur	-1	1 ^{er} août
Chargé de mission cadre supérieur****	-2	1 ^{er} août
Chargé de mission cadre moyen*****	-9	1 ^{er} août
Chargé de mission agent d'exécution	-8	1 ^{er} août
Collaborateur de cabinet	-1	1 ^{er} août

*Dont -1 au budget annexe de l'assainissement

**dont -1 au budget annexe de l'assainissement

***dont +1 au budget annexe de l'assainissement

****dont -1 au budget annexe de l'assainissement

*****dont -1 au budget annexe de l'assainissement

Article 2 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Ingénieur des travaux*	+2	1 ^{er} août
Ingénieur économiste de la construction	-1	1 ^{er} août
Ingénieur hydrologue et hygiéniste**	+4	1 ^{er} août
Ingénieur hydrologue et hygiéniste – directeur de laboratoire et de classe exceptionnelle	-1	1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes***	+36	1 ^{er} août
Dessinateur****	-30	1 ^{er} août
Agent technique contractuel – catégorie I	-1	1 ^{er} août

*dont - 2 au budget annexe de l'assainissement

**dont +1 au budget annexe de l'assainissement

***dont +2 au budget annexe de l'assainissement

****dont -1 au budget annexe de l'assainissement

Article 3 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels ouvriers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Chef d'exploitation*	+1	1 ^{er} août
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes**	+10	1 ^{er} août
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement	+4	1 ^{er} août
Assistant d'exploitation agent d'encadrement de la logistique	+1	1 ^{er} août
Chef égoutier***	-1	1 ^{er} août
Conducteur d'automobile et de transport en commun	-1	1 ^{er} août
Eboueur	-6	1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes****	+3	1 ^{er} août

*dont + 1 au budget annexe de l'assainissement

**dont -3 au budget annexe de l'assainissement
 ***dont -1 au budget annexe de l'assainissement
 ****dont -3 au budget annexe de l'assainissement

Article 4 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur sportif et d'animation de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conseiller des activités physiques et sportives	+9	1 ^{er} août
Educateur des activités physiques et sportives	-9	1 ^{er} août
Animateur d'administrations parisiennes	+175	1 ^{er} août
Adjoint d'animation et d'action sportive	+242	1 ^{er} août
Directeur de centre de loisirs	-89	1 ^{er} août
Adjoint d'animation contractuel	+702	1 ^{er} août

Article 5 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur culturel de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Chargé d'études documentaires	+1	1 ^{er} août
Professeur de la Ville de Paris	-1	1 ^{er} août
Professeur des conservatoires de Paris	+2	1 ^{er} août
Professeur certifié de l'école du Breuil	+1	1 ^{er} août
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées	+13	1 ^{er} août
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la commune de Paris	+6	1 ^{er} août
Adjoint administratif des bibliothèques	-29	1 ^{er} août
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage	+17	1 ^{er} août
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	+143	1 ^{er} août
Professeur contractuel à temps non complet des cours municipaux d'adultes	+40	1 ^{er} août
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	+9	1 ^{er} août

Vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Heures d'accueil et de surveillance	+2 310	1 ^{er} août
Heures d'enseignement et de surveillance	+3 500	1 ^{er} août
Professeur vacataire des conservatoires municipaux d'arrondissement de Paris	+24 850	1 ^{er} août

Article 6 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Puéricultrice cadre de santé	-2	1 ^{er} août
Puéricultrice cadre supérieur de santé	+2	1 ^{er} août
Technicien de laboratoire cadre de santé	-1	1 ^{er} août
Agent spécialisé des écoles maternelles	+62	1 ^{er} août
Agent technique des écoles	+1	1 ^{er} août
Agent technique des écoles contractuel	+59	1 ^{er} août

Article 7 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur service et divers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Agent d'accueil et de surveillance	-2	1 ^{er} août
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} août
Chef de service intérieur et de coordination	+37	1 ^{er} août
Agent de ménage contractuel	+25	1 ^{er} août

Vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Heures d'agent de ménage	-42 898	1 ^{er} août

Article 8 : Les mesures prises aux articles 1 à 7 de la présente délibération représentent une dépense de 16.165.000 euros sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2013.